

Médicaments et grossesse

① paru le 25/09/2019 • adapté au contexte belge francophone

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture!

De quoi s'agit-il?

Parmi les substances qu'une femme enceinte prend, beaucoup pénètrent dans le sang du bébé par le placenta. C'est aussi le cas pour les médicaments. Une femme enceinte doit faire très attention aux médicaments qu'elle prend puisque certains sont nocifs pour le bébé. Les femmes qui souhaitent tomber enceinte doivent aussi faire attention, car certaines substances restent longtemps dans le sang.

Oue faut-il savoir?

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, il vous est conseillé de ne prendre que les médicaments vraiment nécessaires et dont les effets sont connus pendant la grossesse ou l'allaitement. Bien que les substances soient transmises au bébé à travers le placenta, il est bien évidemment important de toujours prendre les médicaments dont vous avez besoin, généralement à la dose la plus faible possible pour traiter les symptômes.

C'est au cours du premier trimestre de la grossesse que le fœtus est le plus exposé au risque de malformations. Au cours des deuxième et troisième trimestres, les effets indésirables des médicaments se manifestent sous d'autres formes, telles qu'un retard de croissance ou une maturation anormale des organes. Certains médicaments ont un effet sur le fonctionnement mental, qui ne devient apparent qu'à un âge plus avancé.

Pourquoi est-il conseillé de prendre de l'acide folique?

Un apport alimentaire adéquat en folates, et, sous forme de complément, en acide folique, est important pour le développement normal du fœtus. Prendre des compléments d'acide folique diminue le risque de malformations congénitales, en particulier ce que nous appelons les « anomalies du tube neural », comme le spina bifida ou l'absence de développement du cerveau (anencéphalie).

L'apport alimentaire d'acide folique est faible. L'acide folique doit cependant être présent en quantités suffisantes pendant les premières semaines de la grossesse, au moment où les organes du bébé se forment. Par conséquent, il est conseillé de prendre 0,4 mg d'acide folique par jour dès que vous planifiez une grossesse, en commençant au plus tard 2 mois avant le début de votre grossesse et en poursuivant le traitement jusqu'à la 12ème semaine de grossesse.

Si une anomalie du tube neural a été découverte lors d'une précédente grossesse ou chez un parent proche, la dose recommandée d'acide folique est augmentée à 4 mg par jour.

La dose est de 1 mg si vous prenez certains médicaments anti-épileptiques (acide valproïque, carbamazépine, phénytoïne et topiramate).

Quelle est la fréquence des anomalies du tube neural?

Chaque année, 115 000 bébés environ naissent en Belgique. En Europe, les anomalies du tube neural touchent environ 1 bébé sur 1000e, ce qui correspond à environ 115 enfants par an en Belgique.

Que pouvez-vous faire?

Si vous envisagez une grossesse, consultez votre médecin généraliste. Il examinera avec vous les médicaments que vous devez adapter ou arrêter (par exemple, les médicament contre l'acné, certaines médicaments contre l'hypertension, ...). De votre côté, vous pouvez commencer à prendre 0.4 mg d'acide folique, certainement lorsque vous arrêtez la pilule. L'idéal est de commencer minimum 2 mois avant d'essayer de tomber enceinte. Ne prenez jamais aucun médicament pendant la grossesse ou l'allaitement sans avoir d'abord demandé l'avis de votre médecin.

Que peut faire votre médecin?

Votre médecin évaluera les médicaments dont vous avez besoin et ceux qui vous conviennent le mieux ou le moins. En parallèle, il fera une prise de sang pour vérifier si vous avez reçu les vaccins nécessaires. Si ce n'est pas le cas, il pourra encore vous les administrer avant la grossesse.

En savoir plus?

- <u>Prendre un médicament en cas de désir d'enfant, de grossesse ou d'allaitement ? AFMPS Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé</u>
- Acide valproïque CBIP Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique
- <u>Carbamazépine CBIP Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique</u>
- Phénytoïne CBIP Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique
- Topiramate CBIP Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique

Sources

- Guide de pratique clinique étranger 'Prise de médicaments pendant la grossesse' (2000), mis à jour le 18.08.2017 et adapté au contexte belge le 01.03.2018 ebpracticenet
- www.cbip.be